



Permis de construire sans architecte

Par **Benissavoltor**, le **04/01/2017** à **17:43**

Bonjour

Nous envisageons de construire une maison individuelle d'une surface inférieure à 170 m². Nous effectuons cette opération via notre SCI familiale qui est propriétaire du terrain . Dans ces conditions pouvons-nous bénéficier de la dispense d'architecte pour la demande de permis de construire ?

Merci d'avance de votre aide.

Par **amajuris**, le **04/01/2017** à **18:16**

bonjour,

la règle change à partir du 1^{er} mars 2017.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20568>

salutations

Par **goofyto8**, le **05/01/2017** à **19:04**

[citation]Dans ces conditions pouvons-nous bénéficier de la dispense d'architecte pour la demande de permis de construire ? [/citation]

Non, pour toute construction nécessitant de déposer un permis de construire, le recours à un

architecte est obligatoire.

Seuls les agriculteurs pour des locaux agricoles en sont dispensés

Par **morobar**, le **06/01/2017 à 08:00**

Bonjour,

[citation]Seuls les agriculteurs pour des locaux agricoles en sont dispensés[/citation]

Ainsi que les personnes physiques, ce qui est le cas général des constructions individuelles.

Par **talcoat**, le **06/01/2017 à 12:00**

Bonjour,

Sauf que la construction projetée se passe via une SCI ce qui la place hors des dérogations des personnes physiques.

Le recours à l'architecte est donc obligatoire sans tenir compte du seuil de surface de plancher (150 m2).

Cordialement

Par **Benissavoltor**, le **06/01/2017 à 12:27**

Merci pour cette réponse bien éclairante